



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

**Examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques
au titre de l'année 2024**

Rapport du jury

Les arrêtés ministériels du 17 janvier 2023 et du 24 avril 2023 ont fixé l'ouverture de l'examen professionnel d'accès au grade de contrôleur des services techniques de classe exceptionnelle session 2024 et fixé le nombre de postes à 16.

Sur le site internet du ministère de l'intérieur, le bureau du recrutement et de la promotion professionnelle, en charge de l'organisation et de la gestion de l'examen, a publié tous les documents nécessaires à l'information et à la préparation des candidats, à savoir :

- L'arrêté d'ouverture,
- Un guide d'inscription,
- Le formulaire d'inscription,
- Un guide d'aide au remplissage au dossier RAEP,
- Le dossier RAEP,
- L'arrêté de composition du jury,
- La grille d'évaluation du jury.

Ces documents, en accès libre, offrent une aide précieuse aux candidats qui se donnent la peine de les étudier.

1) Composition du jury :

Le jury était composé de trois ingénieurs des services techniques et d'un attaché d'administration. Lors des réunions préparatoires, les membres de jury, aux affectations et parcours professionnels variés, se sont très vite entendus pour établir la grille d'évaluation. Cette entente a permis au jury de prendre toutes ses décisions à l'unanimité.

2) Donnée statistiques :

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques du ministère de l'intérieur et des Outre-mer, au titre de 2024, était fixé à 16 (seize).

Session	Nombre de postes ouverts	Candidats inscrits	Candidats présents	Candidats admis	Barre d'admission LP	Barre d'admission LC
2016	9	45	43	9	16	
2017	8	51	49	8	17	
2018	10	46	41	10	14,50	
2019	10	47	46	10	15,50	2 à 15
2020	11	39	34	11	13,5	1 à 13
2021	11	55	46	11	13,5	2 à 13
2022	12	44	42	12	11	
2023	16	40	37	16	12,75	2 à 12,25
2024	16	33	32	16	14	1 à 13,50

3) Déroulement de l'examen professionnel

3-1 Dossiers RAEP

Tous les candidats inscrits à l'examen professionnel ont transmis leur dossier RAEP en temps et en heure.

La majorité des candidats a pris soin, en remplissant leur dossier, de se présenter et de se valoriser en respectant les consignes et en démontrant un esprit de synthèse.

Néanmoins, de rares candidats ne semblent pas s'être donné la peine de relire leur dossier avant de le transmettre (nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe), ou y ont apporté des éléments totalement impersonnels. Se limiter à retranscrire le programme ou les objectifs des formations suivies n'a pour seule conséquence que d'alerter le jury sur la difficulté du candidat à comprendre et à appliquer une consigne.

3-2 Épreuves orales

Les épreuves orales se sont déroulées du 22 au 25 mai à Lognes. Un candidat s'est excusé de ne pas pouvoir se présenter à l'épreuve.

Les candidats ont globalement bien utilisé les 5 minutes de présentation qui leur sont accordées pour mettre en valeur leurs compétences, connaissances et motivations.

L'objectif de l'échange de 20 minutes est également bien compris, les réponses apportées étaient formulées pour valoriser les connaissances.

Le stress est l'une des principales causes d'échec à l'examen. Si certains candidats ont réussi à reprendre la maîtrise de leurs émotions durant l'entretien, d'autres se sont laissés déborder au point de ne plus être capables d'échanger de manière cohérente avec le jury. Des notes faibles voire très faibles sanctionnent alors l'incapacité des candidats à s'exprimer. Leurs qualités professionnelles ne sont toutefois pas remises en cause.

4) Bilan

33 contrôleurs des services techniques de classe supérieure sur les 34 inscrits se sont présentés à l'épreuve orale, soit un peu plus de 2 candidats pour 1 poste.

L'échelle de note a été presque entièrement utilisée, la meilleure note s'élevant à 19,5/20, la plus basse à 2/20.

Le niveau globalement bon des candidats a permis de retenir les 16 lauréats ayant obtenu une note supérieure à 14/20. 1 candidat a également été retenu en liste complémentaire (barre à 13,5/20).

Suite à la publication des résultats, 3 candidats ont sollicité et obtenu un retour pédagogique.

5) Conclusion

L'examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques est un exercice à part entière qui vise à évaluer la motivation et les capacités des agents à exercer des fonctions supérieures, sans que soit prise en compte leur manière de servir au quotidien.

Le niveau de maîtrise technique, déjà évalué lors des accès aux grades de contrôleur des services techniques de classe normale et de classe supérieure n'est plus le critère principal. Ce paramètre est d'autant plus important pour les contrôleurs exerçant des métiers de niche, qui doivent se préparer à une majorité de questions d'ordre général.

Le Président du jury, Nicolas JEANNOT

